



Nullité de la préemption safer

Par **nicokiki**, le **03/05/2011** à **09:05**

Bonjour,

nous sommes deux acquereurs a avoir signer un compromis de vente pour l'achat de 3 hect de terre.

la safer a préempté, notification envoyer auprès du notaire.

la safer n'a envoyé qu'une notification dans les quinze jours à l'autre acquéreur, moi je n'ai rien reçu.

la nullité de la préemption peut elle s'appliquer dans ce cas la ?